



# Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau CAIX 1 ET CAIX 3



**COPIL de bilan**  
**19 janvier 2018**



PRÉFET  
DE LA SOMME



**Introduction**  
**Philippe CHEVAL**  
**Président du SIEP du Santerre**



- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges



- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges



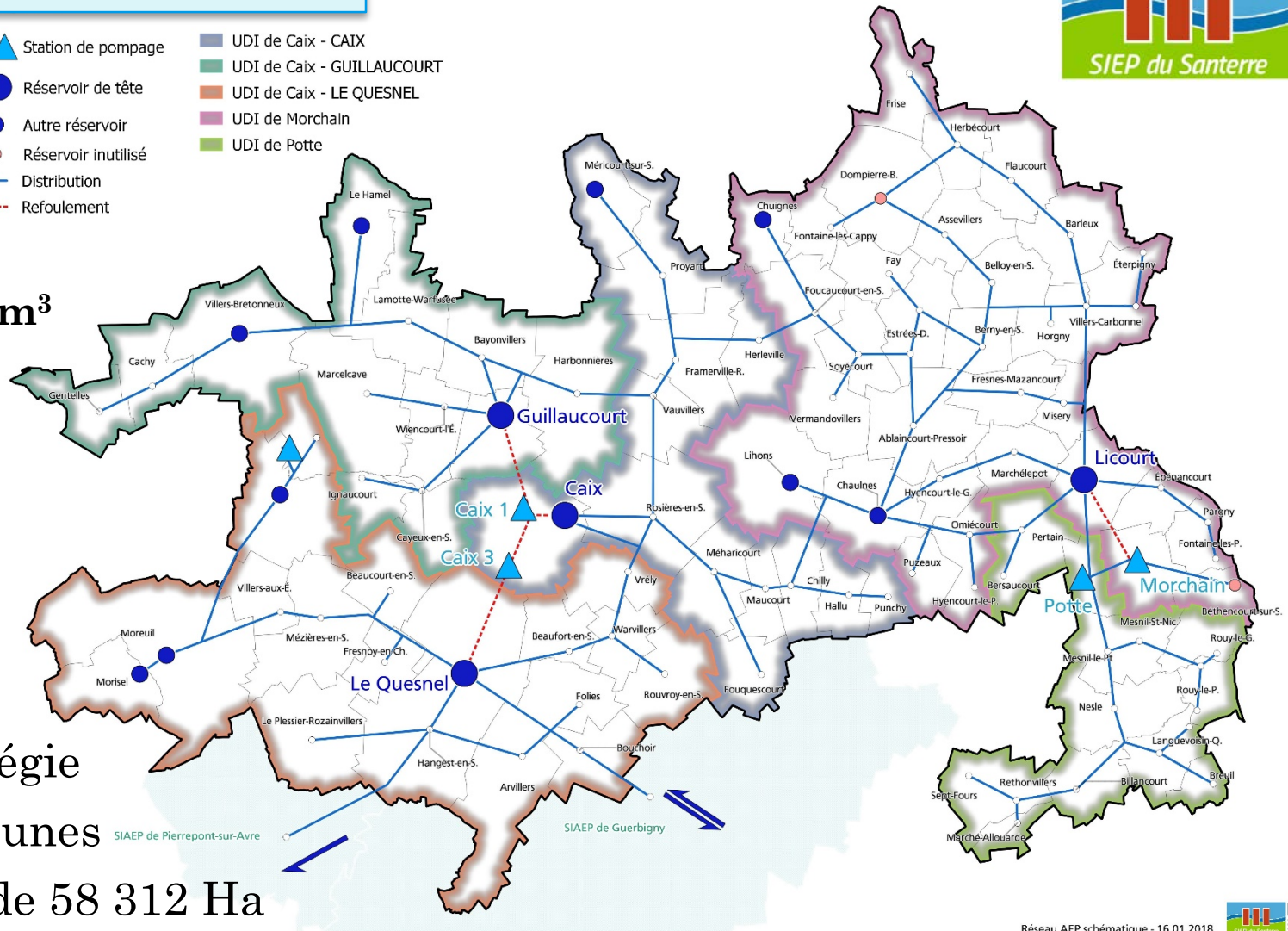


# Territoire du SIEP



- ▲ Station de pompage
- Réservoir de tête
- Autre réservoir
- Réservoir inutilisé
- Distribution
- - - Refoulement
- UDI de Caix - CAIX
- UDI de Caix - GUILLAUCOURT
- UDI de Caix - LE QUESNEL
- UDI de Morchain
- UDI de Potte

3 399 355 m<sup>3</sup>



○ SIEP : Régie

○ 83 communes

○ Surface de 58 312 Ha

○ Caix 1 : 1 465 540 m<sup>3</sup> en 2016 et 1 651 370 m<sup>3</sup> en 2017

○ Caix 3 : 950 673 m<sup>3</sup> en 2016 et 773 903 m<sup>3</sup> en 2017

○ Représente 72 % de la ressource du SIEP (Caix 1 : 49 % et Caix 3 : 23 %)

Réseau AEP schématique - 16.01.2018



**Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE : Objectif** : le bon état des eaux en 2015.

### Droit Français

- **Article 21 de la Loi sur l'eau de 2006** : application du dispositif ZSCE : décret n°2007-882 du 14 mai 2007 et sa circulaire d'application du 30 mai 2008
- Code de l'environnement article L211-3
- Code de la santé publique article 1321-2
- Code rural L 114-1- et R 114-1 à R 114-10.

### Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des l'Eaux (SDAGE) du Bassin Artois Picardie 2016/2021

(plan de gestion afin de mettre en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau et à évolué suite à la DCE).

**Nouveau captages prioritaires SDAGE 2016/2021 (environ 500)**

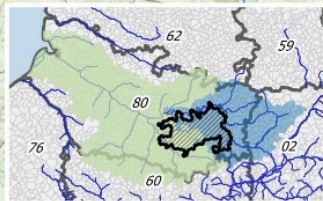
**SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers** : phase d'élaboration

### Grenelle de l'environnement

- **France : 520 captages** déclarés prioritaires par le Grenelle en 2008
- Article 27 du 3 aout 2009 de la loi dite « Grenelle 1 » : mise en œuvre du programme d'actions
- **Somme** : 6 captages « Grenelle » et 4 prioritaires.



# Localisation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dans le territoire du SIEP du Santerre



**Phase de mise en œuvre**

SAGE Haute-Somme

**Phase d'élaboration**

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

DEMUIN

CAIX 1

CAIX 3

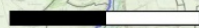
MORCHAIN

POTTE

## Légende

- Station de pompage
- Aire d'Alimentation des Captages
- Périmètre du SIEP du Santerre
- Réseau hydrographique

0 2.5 5 km



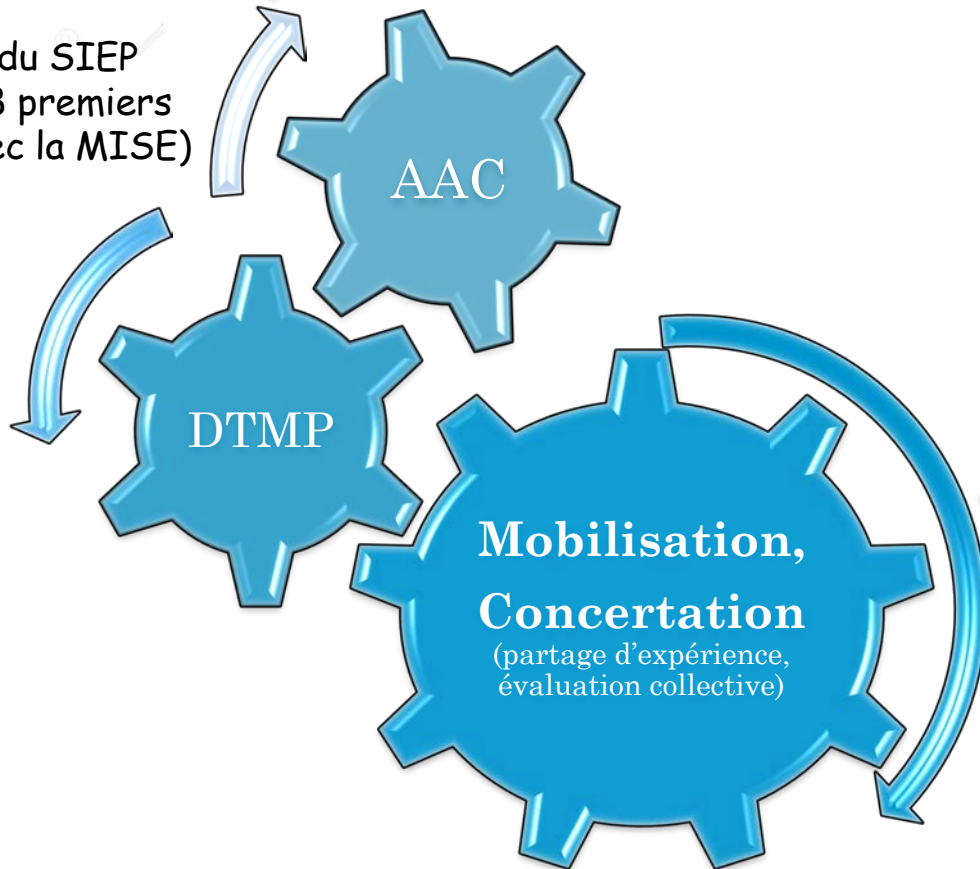
7



# Ressource en eau vulnérable - Inondation 2001



Engagement du SIEP  
(Juillet 2008 premiers  
échanges avec la MISE)



Pratiques respectueuses  
de la qualité de l'eau

Programme d'actions

Juin 2010

7, 5 années

Décembre  
2017



# Démarche ORQUE

1<sup>er</sup> COFIL validation AAC

18 avril 2011

2<sup>eme</sup> COFIL

Réalisation DDTM

6 mai 2011

3<sup>eme</sup> COFIL

validation DDTM

13 janvier 2012

4<sup>eme</sup> COFIL

Validation du plan  
d'actions (1)

23 mars 2012

1<sup>er</sup> copil

10 décembre  
2013

2<sup>nd</sup> copil

12 décembre  
2014

4<sup>ème</sup> copil

12 décembre  
2016

3<sup>ème</sup> copil

7 décembre  
2015

Phase 1

Détermination  
de l'AAC

10 mois

Juin  
2010

Phase 2

Réalisation  
DTMP

8 mois

2012

Phase 3

Définition  
du plan d'actions

11 mois

2013

Mise en œuvre

du plan  
d'actions

5 ans

COFIL

Bilan 19

janvier 2018

Réunion d'informations

Agricole

26 mai 2011

Réunion d'informations

Collectivités

08 juin 2011

5<sup>eme</sup> COFIL

11 juin 2012

Validation du plan  
d'actions (2)

Réunion publique

07 novembre 2012

+ 5 groupes  
de travail  
agricole +  
réunions

9

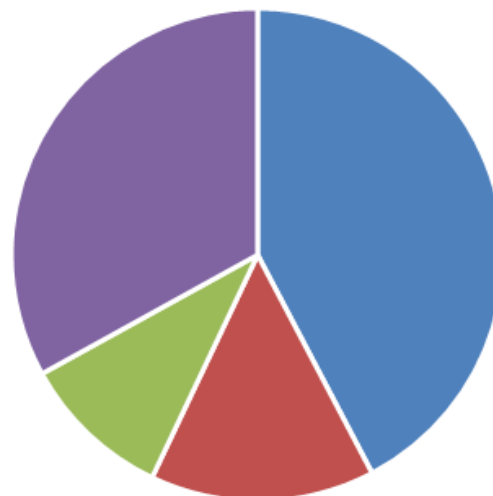
# FINANCEMENT

| Financeurs                      | Taux de participation |                |
|---------------------------------|-----------------------|----------------|
|                                 | Etude                 | Fonctionnement |
| Agence de l'Eau Artois-Picardie | 70%                   | 70%            |
| Conseil Général de la Somme     | 10%                   |                |
| Conseil Régional de Picardie    |                       | 10%            |
| SIEP du Santerre                | 20%                   | 20%            |

Coût total de l'opération (études, mise en œuvre du plan d'actions et salaires) : **709 150 €**

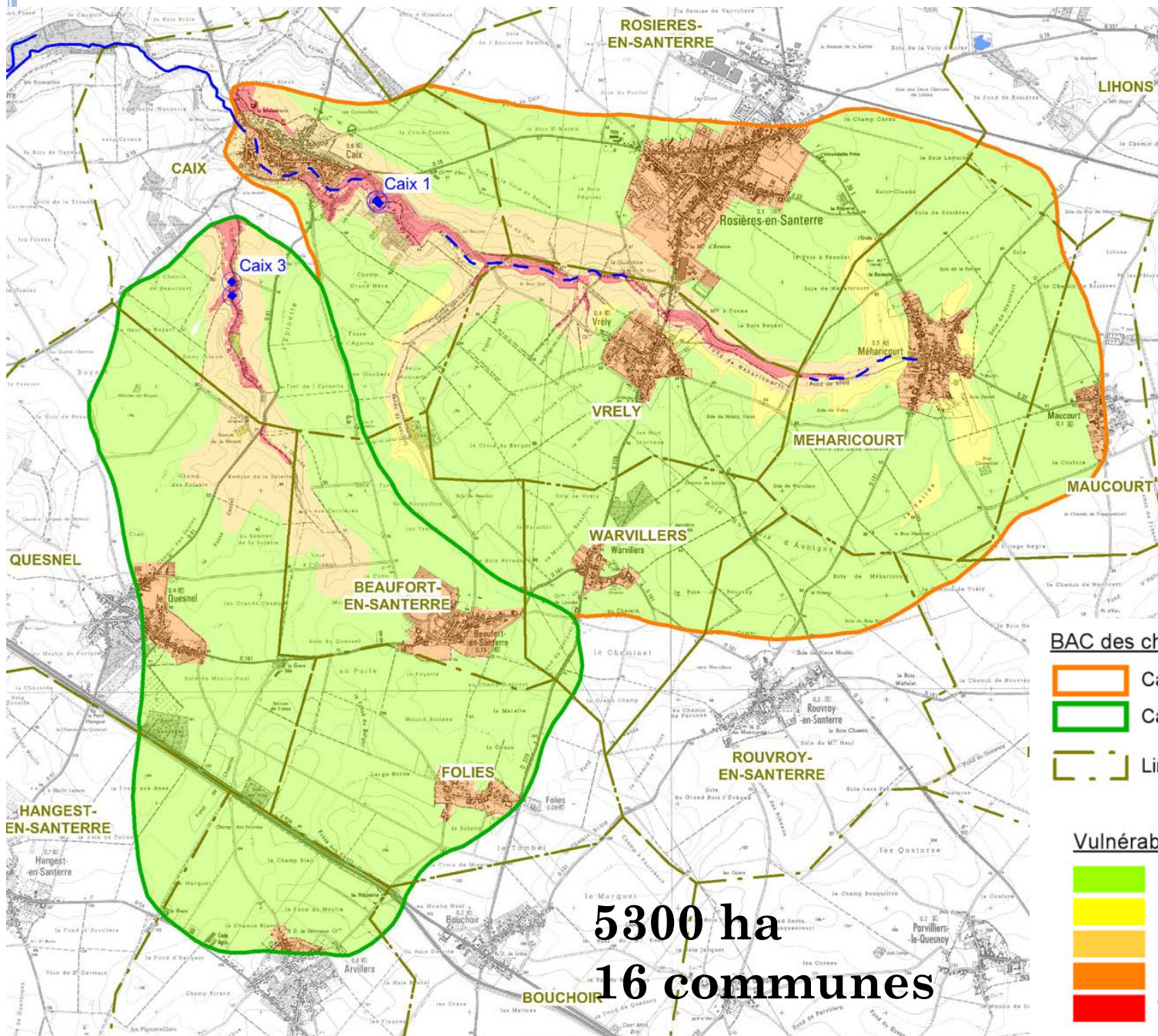
Coût pour le SIEP : **178 336 €** soit **25%** du coût total

Coûts



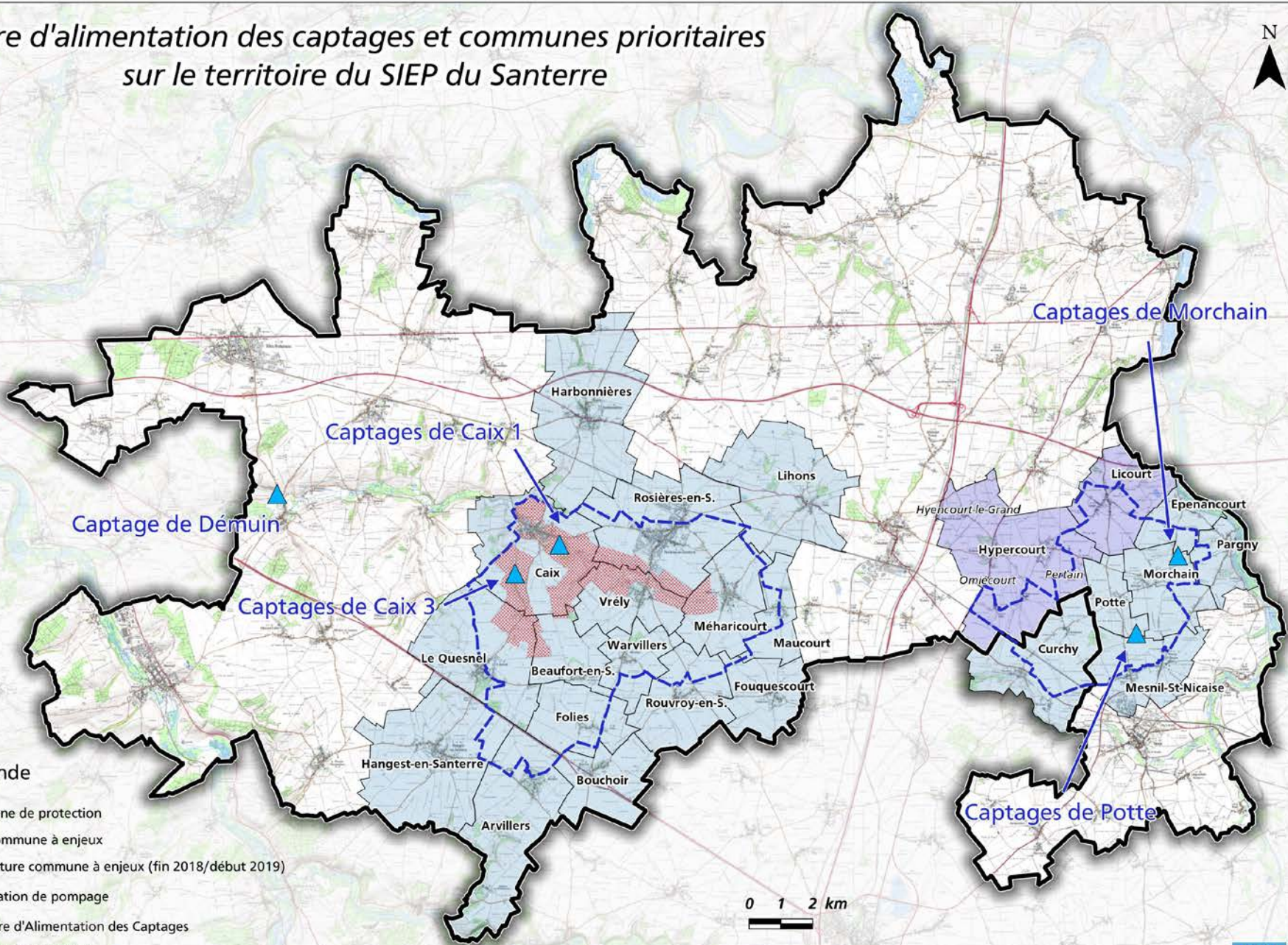
■ Salaires et charges ■ Etude ORQUE ■ Etude Isonitrate ■ Autres actions

# VULNÉRABILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU





# Aire d'alimentation des captages et communes prioritaires sur le territoire du SIEP du Santerre



## Légende

- Zone de protection
- Commune à enjeux
- Future commune à enjeux (fin 2018/début 2019)
- Station de pompage
- Aire d'Alimentation des Captages
- Périmètre du SIEP





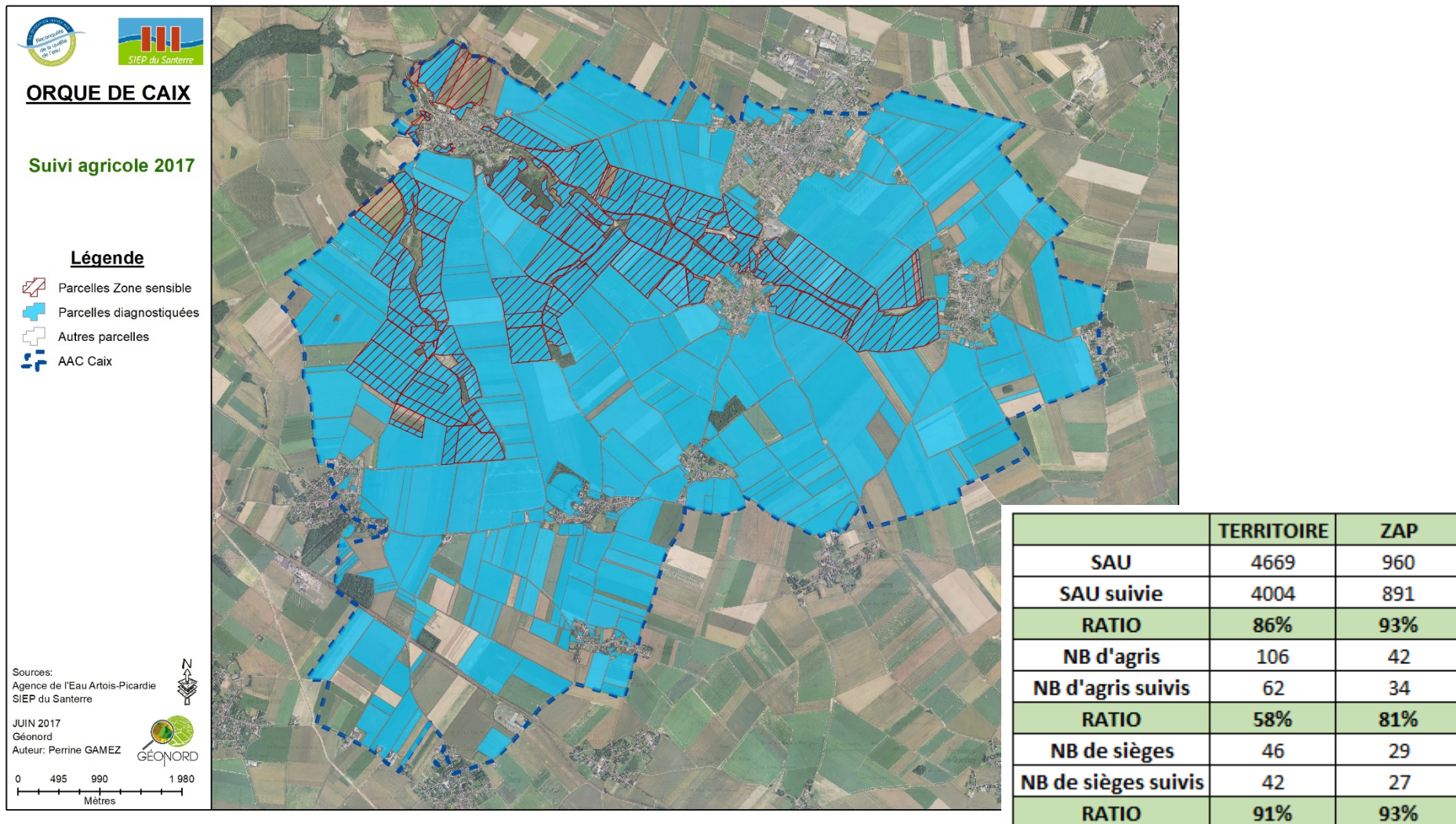
- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges



# Ordre du jour

- Présentation du territoire
- Présentation du programme d'actions agricoles
- Bilan des 5 ans des actions agricoles
- Suites à donner

# Quelques chiffres



# Quelques chiffres

## Diagnostiques individuels

- 53 en 2011
- 9 en 2013 et 2014

## Suivis individuels

- 53 en 2013
- 61 en 2015
- 58 en 2017
  - 1 retraite
  - 1 décès
  - 1 refus
  - 1 sans réponse

## **58 suivis réalisés en 2017:**

- ✓ Évolution des pratiques sur les exploitations
- ✓ Cartographie des indicateurs
- ✓ Prise en compte des actions mises en place dans l'AAC
- ✓ Sensibilisation, information



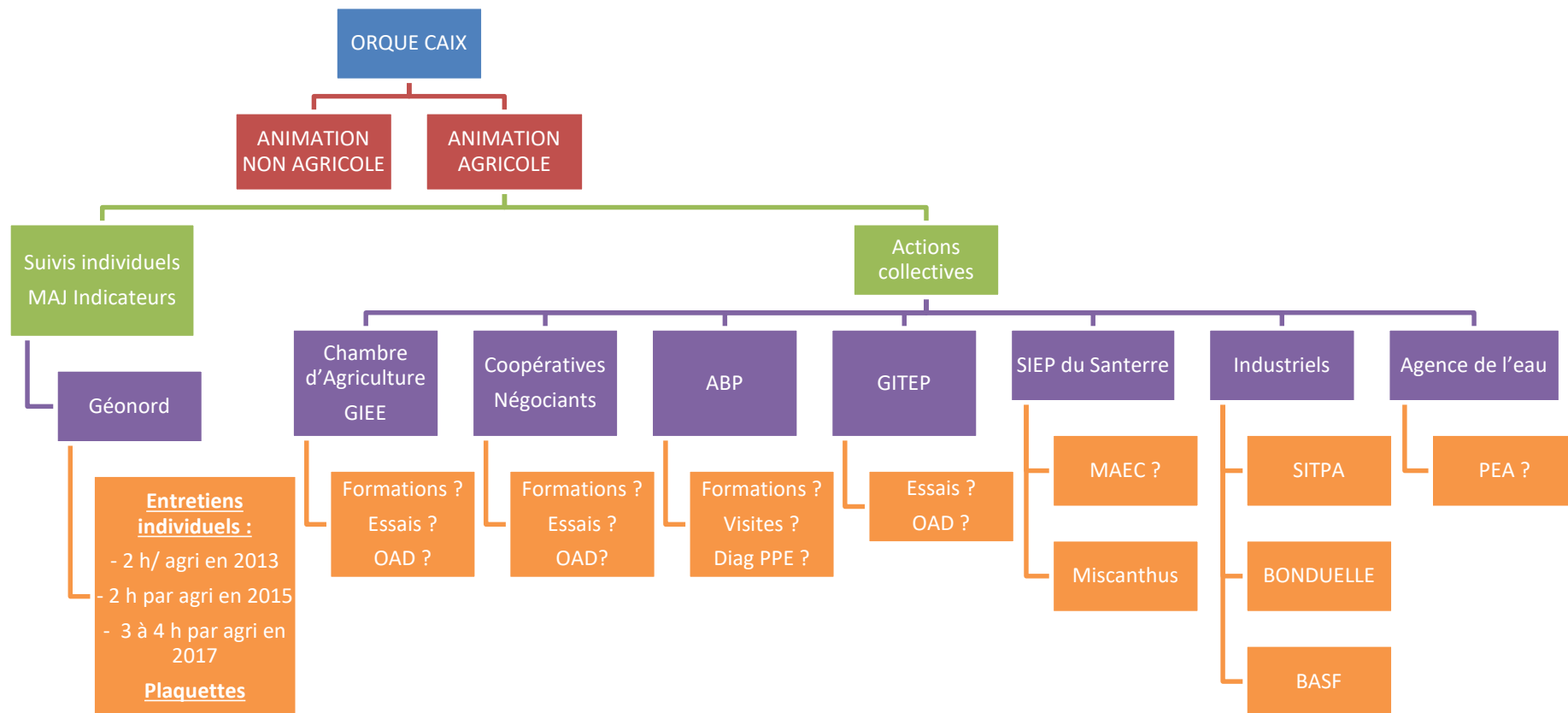
# Actions agricoles

## 7 actions et 39 sous-actions (48 indicateurs)

- Limiter les risques de pollution ponctuelle
- Améliorer les pratiques de fertilisation
- Limiter les pertes par ruissellement et infiltration
- Améliorer les pratiques de traitement
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles x2
- Veille foncière

**25 /48 (52%) objectifs atteints en 2015**

# Contenu du bilan des 5 ans



## ACTION 1 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 6/12

|         | FORCES  | FAIBLESSES   |
|---------|---|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"><li>• Bonne implication des agriculteurs et bonne représentativité – 100% des agriculteurs qui ont le siège dans l'AAC ont été contactés</li><li>• 91% des sources en eau protégées : +21%</li><li>• Stockages de GNR sécurisés : + 19%</li><li>• Aire étanche : +19% dans la ZAP et +19% dans l'AAC</li><li>• Système de traitement des effluents : +10% dans la ZAP et +6% dans l'AAC</li><li>• Stockages d'azote liquide sécurisés : 100% dans la ZAP et 89% dans l'AAC</li><li>• Tous les locaux phytosanitaires étanches</li><li>• Stockages des huiles sécurisés : +46%</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Quelques actions bien que réglementaires n'ont pas atteint les objectifs</li><li>• Choix de l'indicateur pour la gestion des fonds de cuve</li><li>• 7 agriculteurs ne gèrent pas correctement les fonds de cuve</li></ul> |
| EXTERNE | OPPORTUNITES  | MENACES  |
|         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement financier : PVE, PCAE, ...</li><li>• Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...)</li><li>• Certifications des exploitations (ISO 14001, GLOBALGAP, CKC, ...)</li><li>• Appuis financiers de l'AEAP</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôles sur les actions réglementaires ciblés dans l'AAC</li></ul>   |

## ACTION 2 : AMELIORER LES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTEE

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/7

|         | FORCES   | FAIBLESSES   |
|---------|--|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"><li>• Respect de la Directive Nitrates</li><li>• Utilisation d'OAD : +20% dans la ZAP et +27% dans l'AAC</li><li>• Engagement MAEC OU PEA blé niveau 3 : 15 % de la ZAP</li><li>• Report du 1<sup>er</sup> apport d'azote sur tous les sols sensibles</li><li>• Réalisation de reliquats azotés</li><li>• Analyser les amendements organiques des élevages : +37%</li><li>• Sensibilisations et informations annuelles</li><li>• SIEP opérateur MAEC depuis 2012</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Choix et pertinence de l'indicateur (nombre d'agriculteurs)</li><li>• Gestion de la fertilisation azotée optimisable</li><li>• Faible mobilisation pour les aides environnementales</li><li>• Faible taux de matière organique dans les sols</li></ul> |
| EXTERNE | OPPORTUNITES   | MENACES  |
|         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement et sensibilisation des partenaires (Chambre d'Agriculture, coopératives, négociants, ...)</li><li>• Formations par les partenaires</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Climat et pluviométrie</li><li>• Arrêt des dispositifs d'aides (PEA et MAEC fertilisation)</li><li>• Exigences des filières</li><li>• Quantité importante d'azote dans la ZNS sur cranette</li></ul>   |



## ACTION 3 : Limiter les pertes par infiltration et ruissellement

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 3/4

|         | FORCES  | FAIBLESSES   |
|---------|---|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Maintien d'une couverture végétales permanente</b> (CIPAN, cultures pérennes)</li><li>• Création ou maintien de cultures à bas niveau d'intrants : stabilisation à 2% de la ZAP</li><li>• Création ou maintien d'éléments du paysage : <b>39250 ml</b></li><li>• Pilotage de l'irrigation : <b>+16%</b></li><li>• Cartographie des éléments paysagers en 2016</li><li>• Accompagnement et financement du SIEP pour implanter du miscanthus</li><li>• SIEP opérateur MAEC depuis 2012</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Retournement de luzerne après 3 années de valorisation (risque lessivage azoté)</li><li>• Difficultés pilotage irrigation (organisation, matériel)</li><li>• Mise en œuvre des leviers pour limiter le ruissellement</li></ul> |
| EXTERNE | OPPORTUNITES  | MENACES  |
|         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement financier : PVE, PCAE, MAEC, ...</li><li>• Bonne mobilisation des partenaires pour le projet du miscanthus (INRA, AGRO-TRANSFERT, NOVABIOM, ...)</li><li>• Essais mis en place pour les CIPAN</li><li>• Réglementation sur les CIPAN</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Filière de valorisation du miscanthus</li><li>• Climat et pluviométrie</li><li>• 95 % des sols sensibles à la battance</li><li>• Peu d'opportunités de valorisation des fourrages par l'élevage</li></ul>                      |

# Projet miscanthus

Objectifs  
non  
atteints

**Surface concernée:**

**84 ha**

**Agriculteurs**

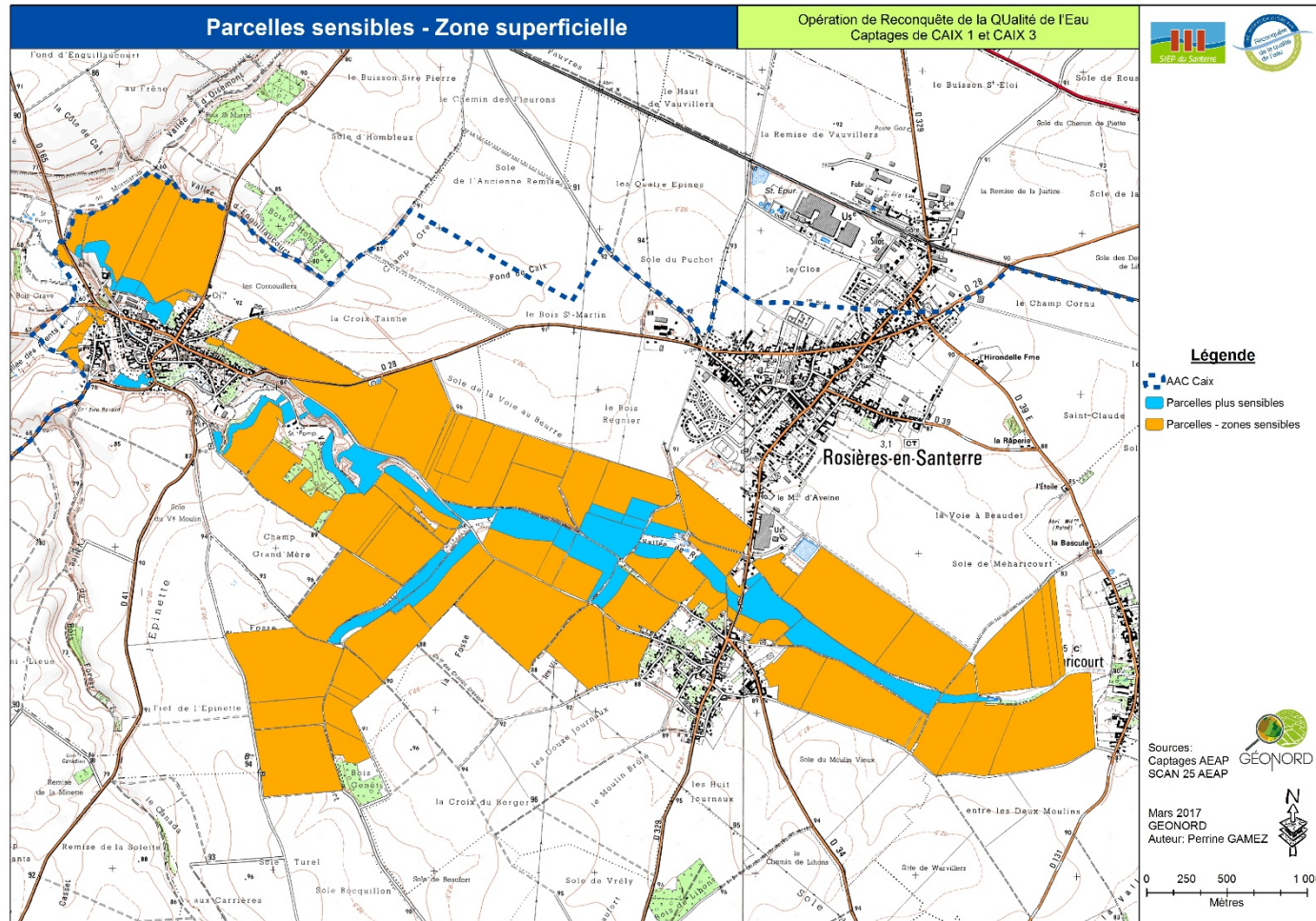
**identifiés:**

**16**

**2018 :**

3 agriculteurs pour  
environs 11 ha dans  
la zone

+ ETUDE SUR LES  
FILIERES ?



## ACTION 4 : Améliorer les pratiques phytosanitaires

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/10

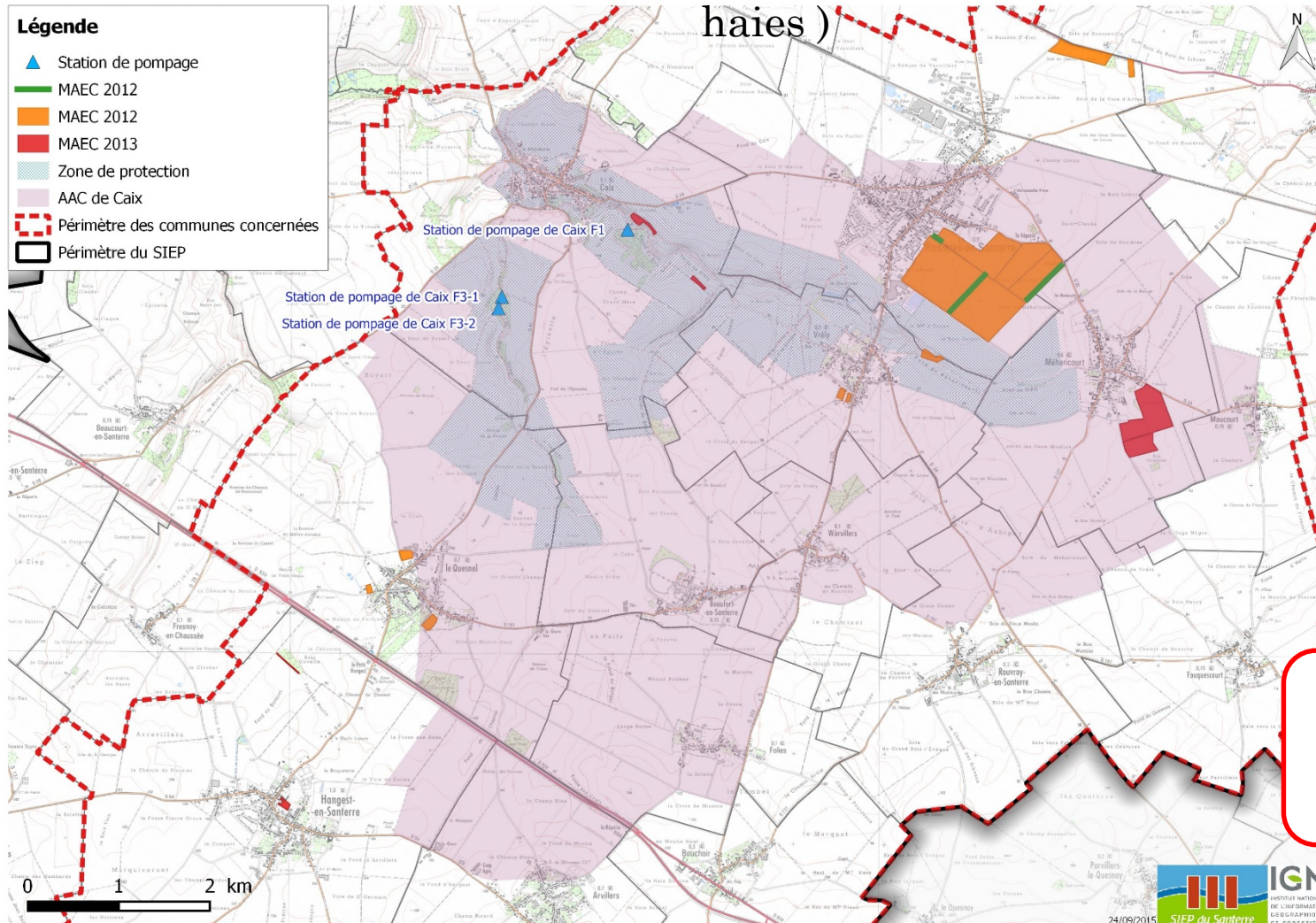
|         | FORCES  | FAIBLESSES  |
|---------|---|---|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dynamique agricole et agriculteurs moteurs</li><li>• Contractualisation des engagements environnementaux : +5%</li><li>• Bonne diversité des assolements</li><li>• Raisonner la protection sur la rotation : 97%</li><li>• Destruction mécanique des CIPAN : 100% dans la ZAP et 100% dans l'AAC</li><li>• Utiliser les leviers agronomiques : 92%</li><li>• Utilisation d'OAD + BSV : +68%</li><li>• AQUAPLAINE : +2% dans la ZAP et 6% dans l'AAC</li><li>• Diagnostic Agriculture Biologique : +43% dans la ZAP et +27% dans l'AAC</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Choix et pertinence de l'indicateur (nombre d'agriculteurs)</li><li>• Faible conversion en AB</li><li>• Forte variabilité des pratiques</li><li>• OAD phyto peu valorisés</li></ul>   |
| EXTERNE | OPPORTUNITES  | MENACES   |
|         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement financier : MAEC, PCAE, ...</li><li>• Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...)</li><li>• Accompagnement et sensibilisation par l'ABP</li><li>• GIEE binage betteraves et haricots</li><li>• Achats de matériels de lutte alternative</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêt du PEA</li><li>• Climat et pluviométrie</li><li>• Problèmes de résistances des herbicides</li><li>• Exigences des filières</li><li>• Peu d'alternatives à l'utilisation de bentazone</li><li>• MAEC : cahier des charges complexe et exigeant</li><li>• Arrêt du GIEE</li></ul> |



# BILAN MESURES MAE

**Dépenses depuis 2012**  
**100 675 €**

6 agriculteurs  
10 mesures différentes + 2 mesures en 2017  
161 ha + 1,05 ha en 2017 (création et  
entretien d'un couvert d'intérêt floristique et  
faunistique à Lihons)  
1140 ML + 2447 ml en 2017 (entretien de  
haies )



Objectifs  
atteints  
ferti, et  
Haies  
et  
Non  
atteints  
couverts  
herbacés  
et phyto

+ MAE AB  
16,1 ha

## ACTION 5 : Communication, sensibilisation et formation des acteurs agricoles

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/13

|         | FORCES   | FAIBLESSES  |
|---------|--|---|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"><li>• Bonne implication du SIEP : réunions d'informations, sensibilisations, études BRGM, ...</li><li>• Bonne implication des agriculteurs dans la démarche – bonne représentativité</li><li>• Tous les agriculteurs ont le CERTIPHYTO</li><li>• Adapter les molécules aux risques de transfert : + 89%</li><li>• Réunions (56% présence), formations, sensibilisations et visites proposées localement sur le territoire</li><li>• Valorisation des déchets</li><li>• Management environnemental : +38%</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Choix et pertinence de l'indicateur</li><li>• Leviers pour maintenir la fertilité organique des sols</li><li>• Mauvaise valorisation des évènements sur le territoire</li></ul>   |
| EXTERNE | OPPORTUNITES   | MENACES   |
|         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...)</li><li>• Accompagnement et sensibilisation par l'ABP</li><li>• Filières ADIVALOR valorisées</li><li>• Appuis financiers de l'AEAP</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de substitution aux molécules</li><li>• Pas d'implication dans le développement des filières</li><li>• Récupération des données par les partenaires</li><li>• Manque d'implication de certains opérateurs</li></ul> |

# APPEL À PROJET EN AGRICULTURE BIO



## SIEP porteur du projet : 9 actions

- Diagnostics + accompagnement (30 dont 18 dans la ZAP)
- Démonstrations
- Groupe de travail thématique (foncier ?)
- Forum des opérateurs (30 novembre à Compiègne - courriers)
- Evènements rassemblant des ORQUE
- Relais de la presse AB : LABienvenue
- Appui à la communication de la collectivité
- Réunions du territoire (copil, groupes de travail)







## ACTION 6 : Veille foncière

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 2/2

|         | FORCES   | FAIBLESSES   |
|---------|--|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conventions signées avec la SAFER</li><li>• Nouvelle convention SAFER pour 5 ans</li><li>• Echanges réguliers avec les acteurs du foncier</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Manque d'implication de certains agriculteurs</li></ul>  |
| EXTERNE | OPPORTUNITES   | MENACES  |
|         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Fusion de la SAFER Hauts de France</li><li>• Rencontres et écoutes des acteurs politiques (Sous-Préfet)</li><li>• Appuis de l'AEAP et DDTM</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pas d'engagement des partenaires</li><li>• Difficulté de mise en œuvre</li><li>• Pas d'information complémentaire avec l'outil VIGIFONCIER</li></ul> |

# Synthèse

- ✓ 25 / 48 (52%) objectifs atteints en 2015 (objectifs à 3 ans)
- ✓ 25 / 48 (52%) objectifs atteints en 2017 (objectifs à 5 ans)

## Progression entre 2015 et 2017:

- 25 indicateurs progressent
- ➔ 15 indicateurs se stabilisent
- 8 indicateurs diminuent (principalement liés à l'effectif global dans l'AAC qui a augmenté)

## Les suites à donner

- ✓ Groupe de travail agricole (16/02/2018) pour construire un nouveau programme d'actions + **Réunion d'informations agricole ?**
- ✓ COPIIL de validation au printemps



# ETUDES MENÉES SUR LE TERRITOIRE

- Projet de recherche AEAP et BRGM : transfert et évolution des teneurs en nitrates dans la zone non saturée d'aquifères crayeux sur **CAIX 3**  
**NITRAEAP**



- Etude isotopique afin de connaître l'origine des nitrates et sa datation au niveau des captages de **CAIX 1**. Etude à 88 041€ (BRGM de 20%, du SIEP de 24% (21 130€) et de l'AEAP de 56%). **ISOCAIX**



Datation de l'eau et origine



- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges

# Suivi des indicateurs avec échéance à 5 ans

Milieux



Assainissement collectif et non collectif



Artisans / Industrie



Collectivités et Particuliers



Communication / Sensibilisation



13 actions et 40 sous actions

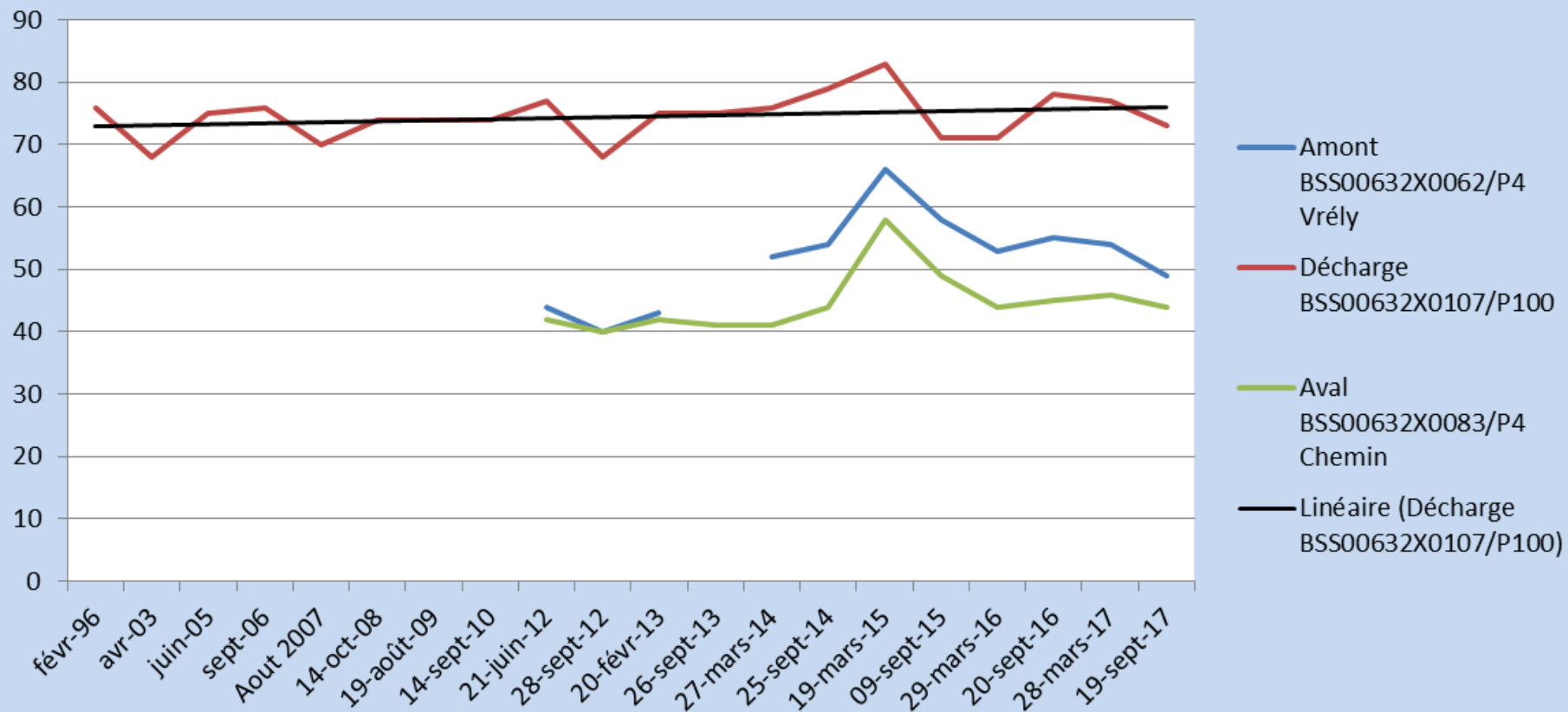


## Thématique 1 : MILIEU

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 2/2

|         | FORCES  | FAIBLESSES  |
|---------|---|---|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne implication des agriculteurs pour réaliser les analyses (9/9 en 2017)</li> <li>Réseau de suivi réalisé avec l'avis d'un expert hydrogéologue</li> <li>Analyses réalisées chaque année : bon suivi</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Interprétation difficile</li> </ul>  |
|         | OPPORTUNITES  | MENACES   |
| EXTERNE | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données des analyses la décharge de Gurdebeck chaque année</li> <li>Rencontre et échanges possibles (prélèvement avec le BRGM)</li> <li>Participations aux Commissions de Suivi de Site</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>« Décharges/stockages sauvages »</li> <li>Menace d'une matière active</li> </ul> |

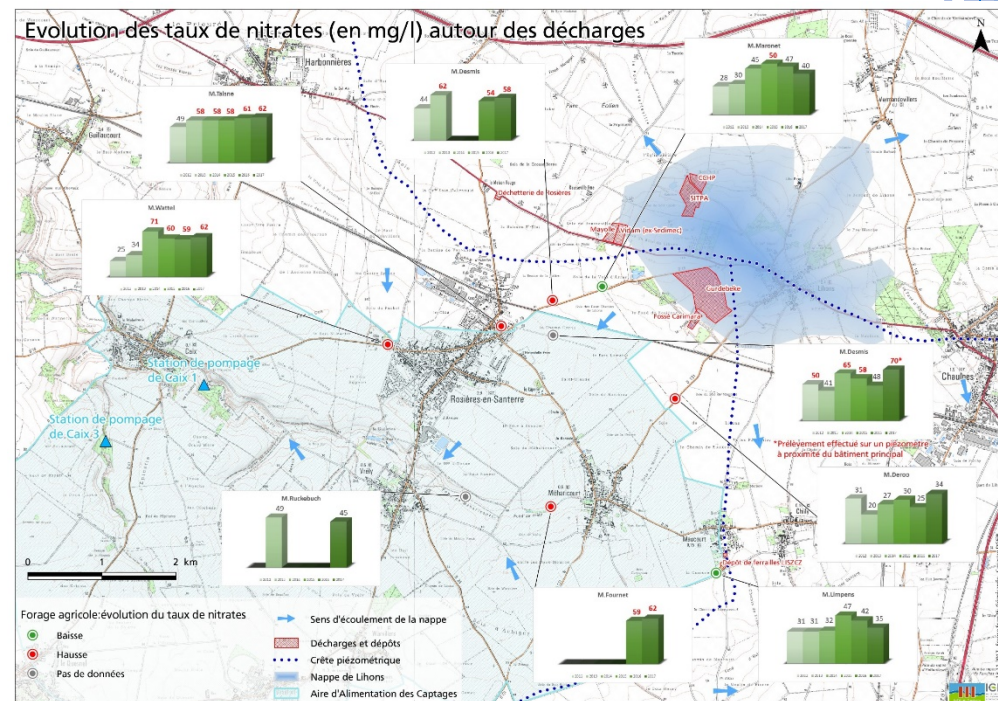
## Evolution des nitrates autour de la décharge communale de CAIX



# DÉCHARGES DE LIHONS

- Suivi de 9 forages agricoles pendant 6 années sur avis d'un expert hydrogéologue
- Suivi des piezos du site Gurdebeke

Aucun impact de la  
décharge



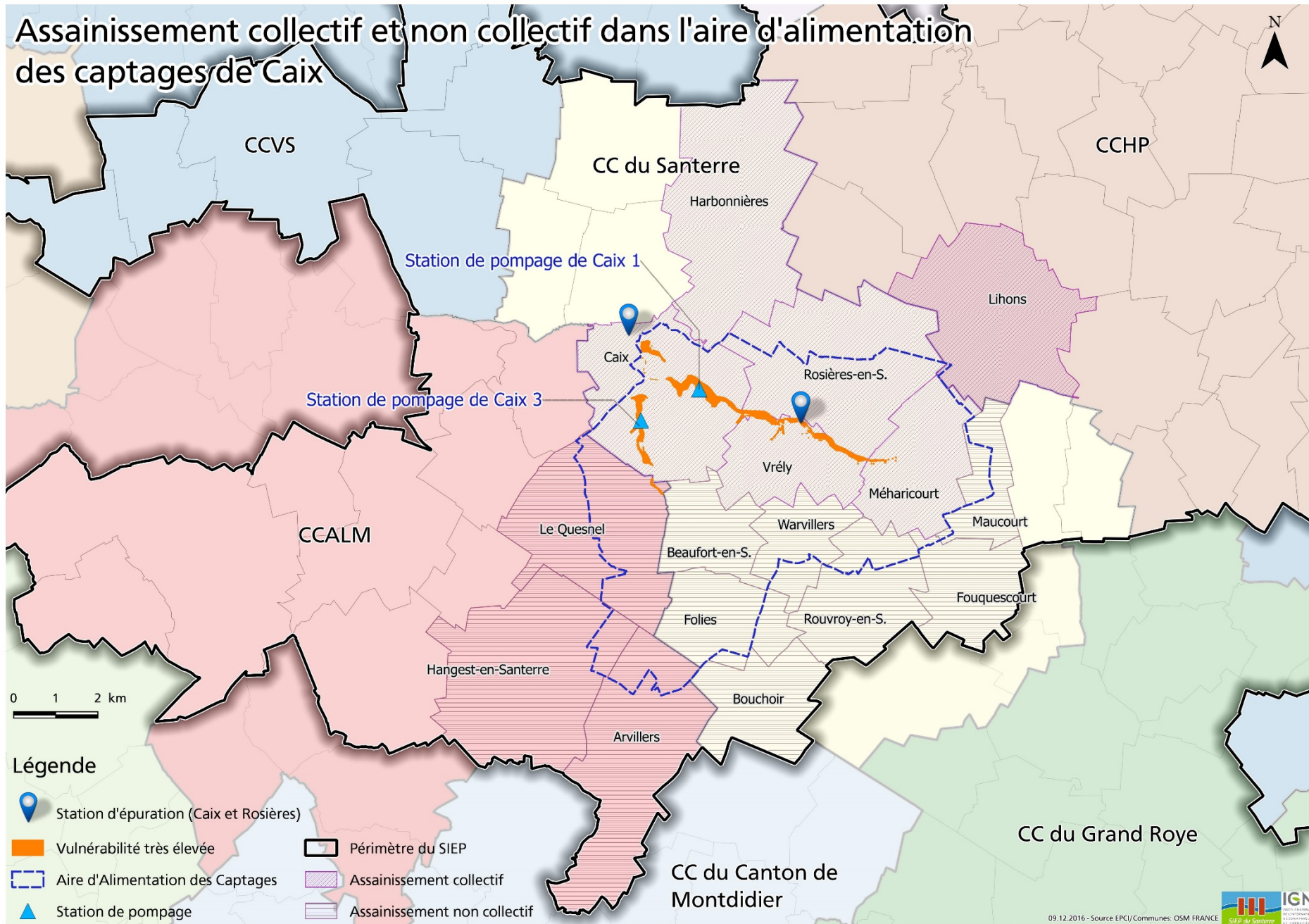


## Thématique 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/5

|         | FORCES   | FAIBLESSES   |
|---------|--|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des points de stockage réalisé</li> <li>Connaissance importante du réseau : ciblage et diagnostic et travaux réalisés</li> <li>Sensibilisation et échanges avec le service assainissement de la communauté de communes Terre de Picardie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Choix et pertinence de l'indicateur sur les eaux pluviale (manque d'intérêt pour les analyses de l'eau pluviale ?)</li> <li>Pas la compétence assainissement</li> </ul> |
|         | OPPORTUNITES   | MENACES  |
| EXTERNE | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude diagnostic permettra de prioriser les actions à mener dans la communauté de communes Terre de Picardie</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de la dynamique autour des communes les plus proches des captages</li> <li>Pas d'intérêt pour analyser les eaux stockées</li> </ul>                               |

# Assainissement collectif et non collectif dans l'aire d'alimentation des captages de Caix





## Thématique 4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/14

|         | FORCES  | FAIBLESSES   |
|---------|---|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et échanges avec le service assainissement de la communauté de communes Terre de Picardie</li> <li>• Agences immobilières et les notaires informés</li> <li>• Vidangeurs et les installateurs informés</li> <li>• Groupes de travail assainissement</li> <li>• Courriers et informations aux particuliers : action de communication</li> <li>• Participation aux journées du SATANC</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas la compétence assainissement</li> <li>• Cartographie à développer</li> <li>• Plus de retours de la CCALN (Le Quesnel – phase avant - projet AC- et Arvillers)</li> </ul>  |
|         | OPPORTUNITES  | MENACES  |
| EXTERNE | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de l'AEAP : 50% plafonné</li> <li>• Zone à enjeu sanitaire : financement majoré par l'AEAP (60%)</li> <li>• Taxe incitative de la CCTP (100 € par an)</li> <li>• Grille d'évaluation bientôt uniformisée par le SATANC</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de possibilités de co-financement du SIEP pour mener une étude à la parcelle</li> <li>• Application de la réglementation</li> <li>• 36 % de conformité pour la CCTP</li> <li>• Défauts d'informations des notaires lors des ventes</li> <li>• Augmentation des filières agréées : augmentation coûts</li> </ul> |



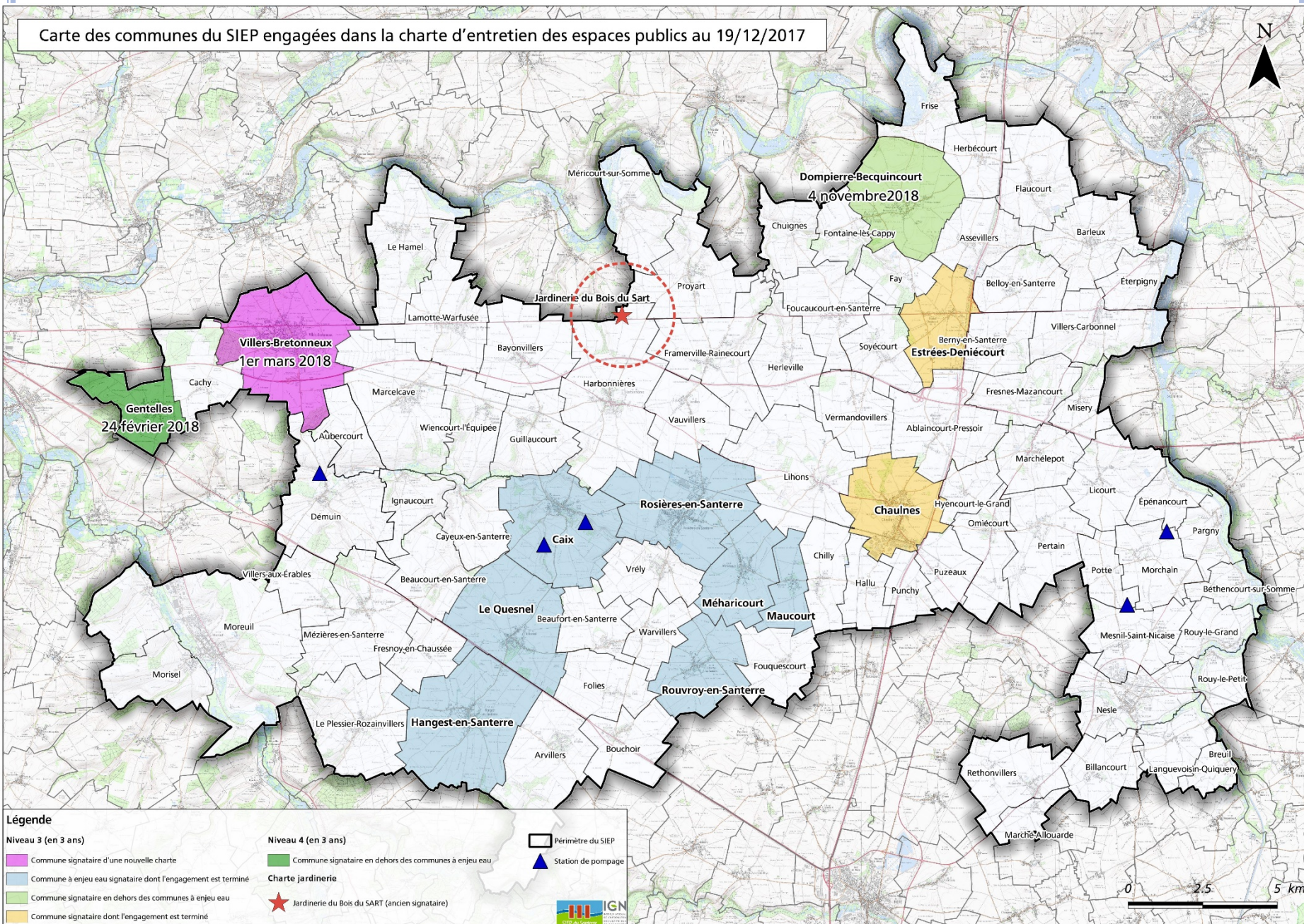
## Thématique 5 : PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 7/9

|                | FORCES   | FAIBLESSES   |
|----------------|--|--|
| <b>INTERNE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes et visites des communes</li> <li>• Réunions avec les communautés de communes</li> <li>• Réunions d'informations et sensibilisations (URCPIE, etc.)</li> <li>• Journées de démonstration</li> <li>• Suivi des molécules utilisées par la SNCF</li> <li>• Retours d'expérience et mise en avant des pratiques exemplaires</li> <li>• Sensibilisations et signature d'une jardinerie</li> <li>• Achats de matériels alternatifs par les communes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion publique</li> <li>• Modification du cahier des charges des entreprises d'espaces verts (mais sensibilisation)</li> <li>• Manque d'adhésion des communes à enjeux eau</li> <li>• Manque de mutualisation des communautés de communes et communes</li> <li>• Désengagement de la jardinerie signataire</li> </ul> |
|                | OPPORTUNITES   | MENACES  |
| <b>EXTERNE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de l'AEAP avec la charte d'entretien des espaces publics (50% du matériel et 30% plan de gestion différencié)</li> <li>• Réglementation : loi LABBE</li> <li>• Arrêt des produits phytosanitaires depuis 2012 par le conseil départemental</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désengagement de la Région (plus de politique de l'eau)</li> <li>• Trouver des relais pour toucher les particuliers : jardineries, jardins familiaux, réunions publiques ?</li> <li>• Difficultés de travailler avec la SNCF</li> </ul>   |



Carte des communes du SIEP engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 19/12/2017



**Légende**

- Niveau 3 (en 3 ans)
  - Commune signataire d'une nouvelle charte
  - Commune à enjeu eau signataire dont l'engagement est terminé
- Niveau 4 (en 3 ans)
  - Commune signataire en dehors des communes à enjeu eau
- Charte jardinierie
  - Commune signataire en dehors des communes à enjeu eau
  - Commune signataire dont l'engagement est terminé
- Jardinerie du Bois du SART (ancien signataire)
- Périmètre du SIEP
- Station de pompage

IGN  
SIEP de Somme





## Thématique 6 : LIMITER ET SURVEILLER L'IMPACT DES REJETS DES PME ET ARTISANS

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/4

|         | FORCES   | FAIBLESSES   |
|---------|--|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions d'information, sensibilisation et groupe de travail sur la thématique artisans</li> <li>• Diagnostics et rencontre auprès de 35 artisans et 28 pour la CCT</li> <li>• Deux artisans régularisés avec le financement de l'AEAP</li> <li>• Echanges réguliers avec la DREAL</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence des indicateurs</li> <li>• Manque de mobilisation des artisans sur le volet environnemental</li> </ul> |
|         | OPPORTUNITES   | MENACES  |
| EXTERNE | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de l'AEAP (animateur à la CMA, opération collective)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désengagement de la CMA (plus d'animateurs)</li> <li>• Inspection peu réalisé sur le territoire</li> </ul>        |



## Thématique 7 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 6/6

|                | FORCES  | FAIBLESSES   |
|----------------|---|--|
| <b>INTERNE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication d'une manière générale SIEP dans les outils de communication, vulgarisation et sensibilisation</li> <li>• Réunion publiques et échanges avec tous les acteurs du territoire</li> <li>• Mise à jour du site internet et différents outils de communication (plaquettes, panneaux, etc.)</li> <li>• Intervention scolaire et outils de vulgarisation</li> <li>• Partenariat avec le SMITOM (visites et interventions scolaires)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le réseau d'animateur au niveau départemental</li> <li>• Mutualisation des moyens (interventions scolaires, ex avec Charlotte Defoly)</li> </ul> |
|                | OPPORTUNITES  | MENACES  |
| <b>EXTERNE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de l'AEAP (animateur à la CMA, opération collective)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires qui ne relaient pas les informations</li> </ul>   |

**Le paillage**  
Le paillage consiste à couvrir le sol nu de déchets végétaux afin de le protéger et de nourrir les plantes. En effet, en se décomposant, ce paillis se change en humus et en sels minéraux qui enrichissent la terre. De plus, cela évite la pousse des herbes non désirées dans vos parterres et vous permet de utiliser vos déchets végétaux au jardin.



# SITE INTERNET, PLAQUETTES, PANNEAUX, PRESSE

**Le saviez-vous ?**

Pour éliminer les mauvaises herbes, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des produits chimiques. En effet, le sel, le bicarbonate de soude, le vinaigre et l'eau bouillante (des pommes de terre par exemple) sont d'excellents désherbants naturels.

Désherbage au vinaigre :

- 1 L d'eau
- 2 cuillères à soupe de vinaigre blanc
- 2 cuillères à soupe de sel

Désherbage au bicarbonate de soude :

- 4 L d'eau
- 2 cuillères à soupe de bicarbonate

**Pour entretenir la pelouse**  
Évitez de tondre à ras. Vous favoriserez la pelouse et étoufferez les mauvaises et les trèfles : pour cela, le hauteur idéale de tonte est 7 cm. Les scarificateurs et éboueurs sont aussi de bons moyens de lutte.

La commune de CAIX s'est engagée à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires dans les zones les plus vulnérables grâce à la charte d'entretien des espaces publics

La commune de CAIX s'est engagée à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires dans les zones les plus vulnérables grâce à la charte d'entretien des espaces publics

**L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin.**

Votre façon d'agir avec la commune :

- 1) Soutenir vos élus dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires
- 2) Désherber manuellement votre devanture et votre jardin

**Rappel :** La loi de transition énergétique interdit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'application de produit phyto dans les espaces verts et la voirie et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la vente pour les particuliers.

**Le SIEP du Santerre** satisfait quotidiennement les besoins en eau potable de 83 communes grâce à la nappe de la croix. L'eau est de qualité satisfaisante mais reste vulnérable. L'augmentation des nitrates et l'apparition de diverses « pollutions » dans les analyses d'eau ont conduit au lancement de l'ORQUE sur les captages de CAIX.

**La CCS et la CCALM** sont compétentes pour la gestion et/ou le contrôle de l'assainissement collectif et non collectif.

Les communes en Assainissement collectif de l'AAC sont : Caix, Rosières-en-Santerre, Harbonnières, Méharicourt, Vrély, Lihons et prochainement Le Quesnel.

Les communes en Assainissement Non Collectif de l'AAC sont : Maucourt, Bouchoir, Rouvry-en-Santerre, Fouquescourt, Vavrillers, Felles, Boufort-en-Santerre, Arvillers et Hangeat-en-Santerre.

**Les visites**

Suite à la démarche engagée par les partenaires, une priorisation des activités a été établie, considérant les impacts potentiels de leurs rejets. Aussi, les établissements professionnels sensibles forment l'objet de visites de diagnostic afin de :

- Caractériser les activités associées ainsi que les effluents générés et raccordés au réseau collectif ou traités en assainissement individuel ;
- Prévenir les pratiques à risque, définir les prescriptions spécifiques avant rejet des eaux usées ;
- Solliciter les financements en cas d'investissement.

Vous pouvez être contacté par la CMA ou le gestionnaire d'assainissement (CCS et/ou CCALM).



**18 SANTERRE**

**CAIX**

## Sensibiliser pour préserver l'eau

Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Depuis 2012, le Syndicat intercommunal d'eau potable (SIEP) du Santerre a organisé des ateliers de sensibilisation pour les artisans et agriculteurs. L'objectif est de leur faire connaître les bonnes pratiques à adopter pour préserver l'eau. Les ateliers ont été organisés à Caix, le 20 septembre 2016, et à Rosières-en-Santerre, le 27 septembre 2016. Les ateliers ont été animés par Marine Josse, chargée de projet de l'ORQUE, et par Philippe Chevrel, responsable de l'ORQUE. Les ateliers ont permis de sensibiliser les artisans et agriculteurs à la préservation de l'eau. Les ateliers ont été très appréciés par les participants. Les ateliers ont permis de sensibiliser les artisans et agriculteurs à la préservation de l'eau. Les ateliers ont été très appréciés par les participants.

**LIHONS**

## Petits messagers de l'eau

Les enfants des villages autour des captages de Caix, dans les cantons de Chaumes et Rosières, ont de la chance. Ils bénéficient d'interventions sur l'eau potable dans leurs écoles, comme à Lihons, jeudi 6 octobre.

Marine Josse, du Syndicat intercommunal d'eau potable (SIEP) du Santerre, a conçu une maquette de l'eau telle qu'ils la reçoivent chez eux, quand ils ouvrent le robinet. Avec une particularité, puisqu'ils abordent le sujet des traitements agricoles souvent nocifs désherbants pour les particuliers. Les sont tous aussi visés. En deuxième partie, les enfants apprennent que l'eau sur la terre est surtout non potable et qu'il faut donc préserver toutes les ressources. Un petit film a conclu la matinée.

Les enfants ont découvert que le sable ne filtre pas tout.

Les enfants sont désormais porteurs du message, qu'ils pourront transmettre à leurs parents. « Les captages de Caix sont prioritaires dans le Grenelle de l'environnement, c'est surtout pour le monde agricole » dont les parents peuvent faire partie, explique Marine Josse. Le SIEP mène depuis 2009 une opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE), la sensibilisation des petits en fait partie.

L'établissement doit se mettre à l'évacuation de ses déchets (Article L222-1 de l'environnement). Dans le cas d'un assainissement autonome, il doit entretenir régulièrement son installation.

**Exemples d'assainissement**

- Restaurants
- Traiteurs
- Etablissements disposant d'une restauration collective
- Boucheries
- Charcuteries
- Boulangeries
- Pâtisseries

**Séparateur à hydrocarbures et graisses**

**Séparateur à graisses et/ou à fécules**

assainissement individuel      assainissement collectif



# INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Les captages d'eau potable de Caix ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur ce territoire avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil général de la Somme, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de limiter les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Toutes les communes du SIEP peuvent bénéficier d'interventions. Les communes de l'AAC sont prioritaires selon la demande :

Arvillers • Beaufort-en-Santerre • Bouchoir • Caix • Hangest-en-Santerre • Harbonnières • Folles Fouquescourt • Le Quesnel • Lihons • Maucourt • Méharicourt • Rouvray-en-Santerre • Rosières-en-Santerre • Vrély • Warvillers.



## Des activités de la maternelle au primaire...

- 

Le cycle de l'eau naturel et anthropique

Animation autour d'une maquette. Les enfants peuvent faire tomber la pluie et observer les « chemins » de l'eau.

Ils peuvent également mettre des « produits » dans les champs et observer ce qui se passe.
- 

La craie magique

L'eau disparaît quand on la fait couler sur la craie. On observe la capacité de rétention du sol.
- 

Où y a-t-il de l'eau ?

Les enfants collent une goutte d'eau là où ils pensent qu'il y a de l'eau.
- 

Le gaspillage

Comparaison par image des actions qui économisent ou gaspillent l'eau.
- 

L'eau dans le monde

Représentation des volumes d'eaux salées, douces et potables sur terre. Les enfants peuvent goûter pour comprendre ce qu'est une eau potable.
- 

Film ou histoire d'une goutte d'eau.

D'autres activités peuvent être proposées.





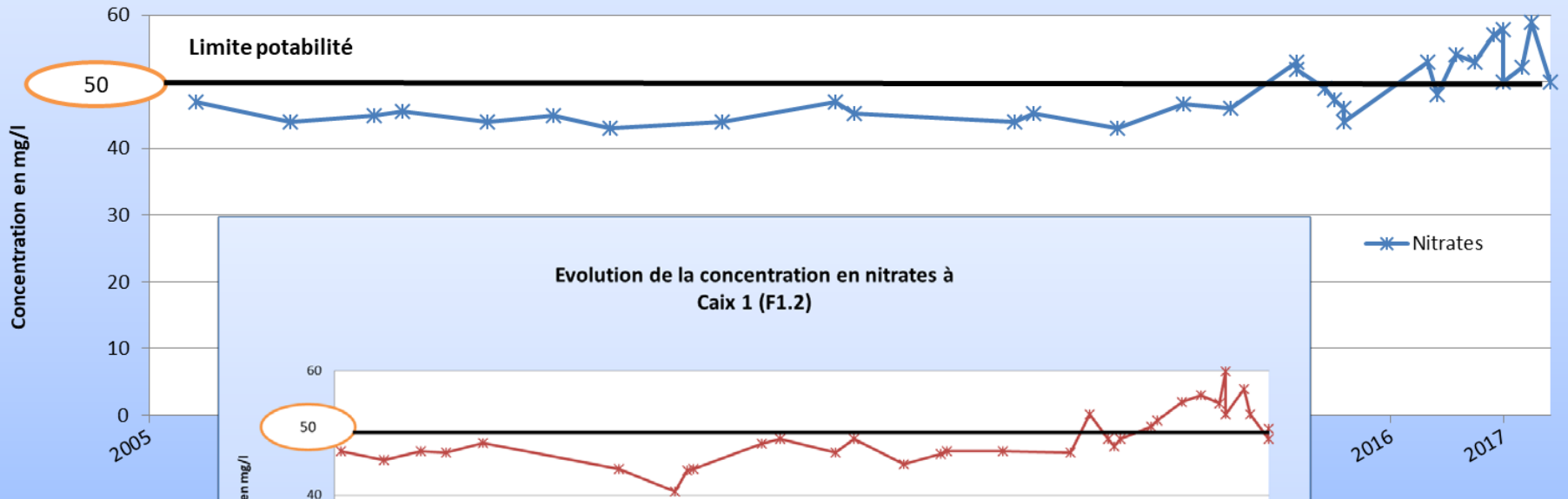
- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- **Qualité de l'eau**
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges



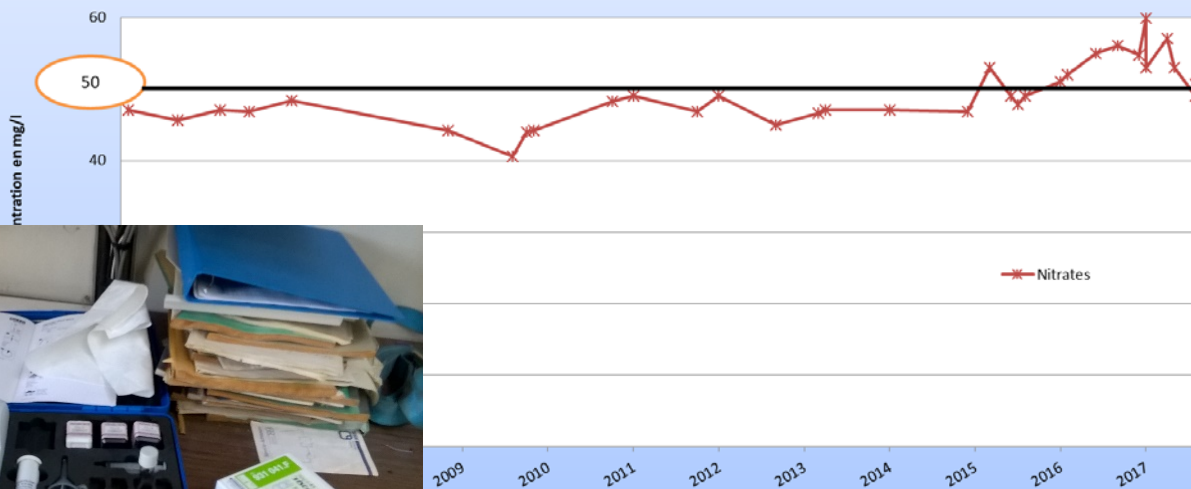
# EVOLUTION DES NITRATES

Identique pour F1.3 et F1.4

Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.1)



Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.2)

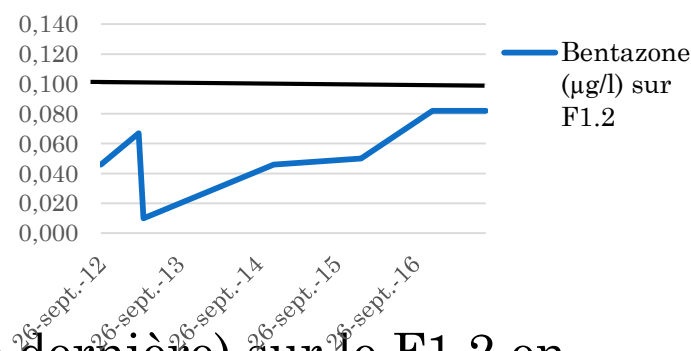


# TRACES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES :



- ❖ Atrazine et dérivées **Déséthylatrazine** et **Déisopropyl atrazine** (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Simazine (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Diuron (désherbant total interdit en 2003),
- ❖ Oxadixyl (fongicide systémique, interdit depuis 2003),
- ❖ Anthraquinone (corvifuge dans les graines de semence, interdit en 2010),
- ❖ Dinoseb (herbicide-insecticide sur blé, interdit en 1992),
- ❖ **Bentazone** (herbicide de contact sélectif),
- ❖ **Lenacile** (herbicide betteraves, épinards),
- ❖ **Chloridazone** (herbicide betteraves).

**Bentazone ( $\mu\text{g/l}$ ) dans le F1.2**



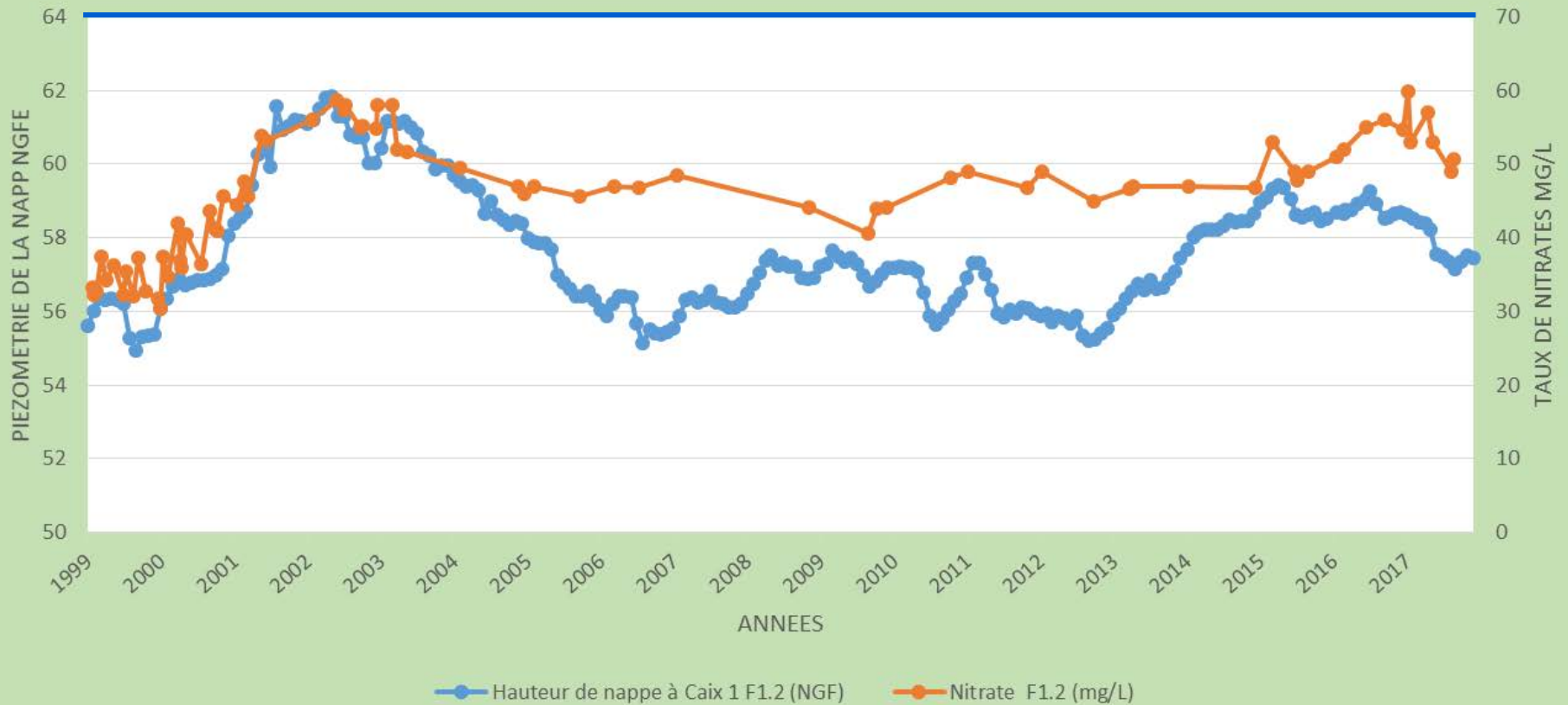
Maximum atteint : 0,266  $\mu\text{l}$  (0,215  $\mu\text{l}$  l'année dernière) sur le F1.2 en août 2017 pour l'ensemble des produits (norme 0,5 $\mu\text{l}$ ).

**PERCHLORATES** : autour de 6  $\mu\text{g/l}$

## CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES

Niveau du sol 64 NGF

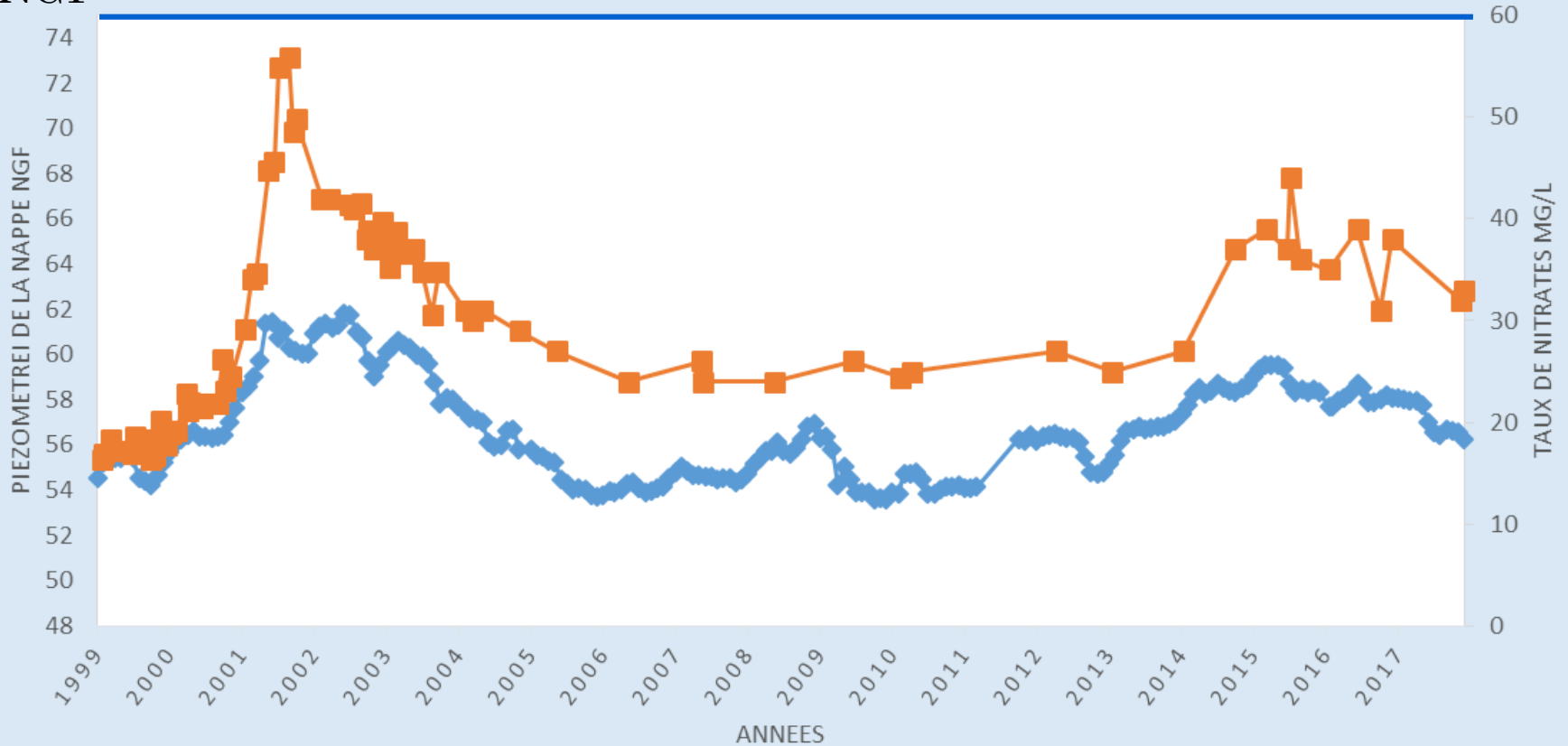
CAIX 1 F1.2



# CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES CAIX 3 F3.1

Niveau du sol 75  
NGF

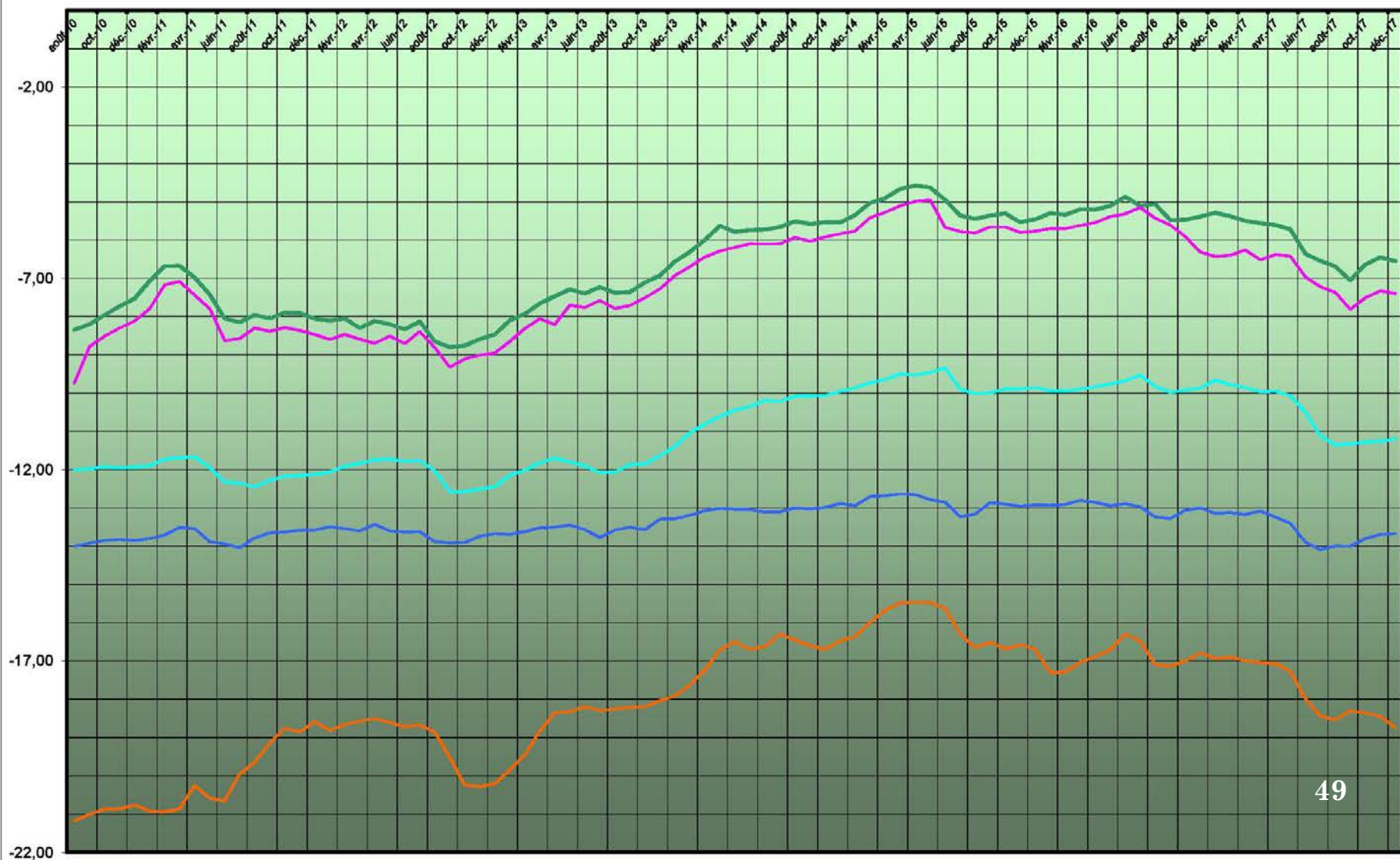
—◆— Hauteur de nappe à Caix 3 F3.1 (NGF)    —■— Nitrates F3.1 (mg/L)





# Niveau de nappe au station de pompage du SIEP du SANTERRE de Août 2010 à Décembre 2017

- CAIX F1 2
- CAIX F1 4
- CAIX F3 1
- MORCHAIN
- POTTE





- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges

# CONCLUSION PLAN D' ACTIONS ORQUE CAIX À 5 ANS

**Agricole** : 25 / 48 (52%) objectifs atteints en  
2017

**Non Agricole**: 28/40 (70%) objectifs atteints en  
2017

**53/88 : 60% d'objectifs atteints en 2017**

# PERSPECTIVES 2018

- Demande d'audience auprès du Préfet
- Groupes de travail
- COPIL de validation d'un nouveau plan d'actions
- Continuer les actions en cours pour la préservation de la qualité de l'eau (projet du miscanthus, suivi de la qualité de l'eau, etc.)

Conclusions



# MERCI DE VOTRE ATTENTION



*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »*